Commune de Fernelmont

Rapport annuel sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural

Année 2025

La Commune de
FERNELMONT

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Province de NAMUR

Séance du : **jeudi 26 février 2026**

Code : 64092
CDU : -1.777.81

Commune de FERNELMONT

Présents : Monsieur Pierre-Olivier RENNOTTE, Président;
Madame Christelle PLOMTEUX, Bourgmestre;
Madame Anne PARADIS, Monsieur Vincent DETHIER, Monsieur M. SOMVILLE, Monsieur Didier DELATTE, Échevins;
Monsieur Louis HOUBOTTE, Madame Francine DESMEDT, Monsieur Pierre LICOT, Monsieur Quentin PURNODE, Monsieur Gauthier MAHAUX, Madame Laurence GRANVILLE, Monsieur Tristan COOLEN, Monsieur Jean-Marie MAECK, Monsieur Louis LAMBERT, Conseillers;
Madame Pascale JAVAUX, Présidente du CPAS;
Madame Cécile DEMAERSCHALK, Directrice Générale.

Absents : Monsieur Marc TARGEZ, Monsieur Laurent HENQUET, Monsieur Tommy PERMIGANAUX, Conseillers;

OBJET : 2ème Opération de Développement Rural - Rapport annuel 2025: approbation

Le CONSEIL COMMUNAL,

VU l'article L1122-30 du CDLD;
VU le décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural;
VU l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
VU la deuxième Opération de Développement Rural (ODR) en cours à Fernelmont;
VU l'Arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 2017 approuvant le programme communal de développement rural de la commune de Fernelmont ;
VU le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune de Fernelmont ;
VU la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en oeuvre des programmes communaux de développement rural (PCDR);
CONSIDERANT que les communes bénéficiant de conventions de Développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural, conformément à l'article 24 du décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural;
CONSIDERANT que ce rapport constitue un des éléments d'appréciation pour l'octroi des futures subventions en développement rural et sert d'élément de vérification de la bonne gestion des subventions; qu'il doit être approuvé par le Conseil communal (la délibération communale est jointe au rapport annuel);
ATTENDU que ce rapport annuel doit être transmis pour le 31 mars de chaque année;
VU le rapport annuel 2025 relatif à l'état d'avancement de l'opération de développement rural menée sur le territoire de la Commune de Fernelmont, annexé à la présente délibération et en faisant partie intégrante;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le rapport annuel 2025 sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural en cours à Fernelmont annexé à la présente délibération;
Article 2 : De transmettre celui-ci à:

- La Direction du Développement Rural
- Au Pôle Aménagement du territoire.

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) Cécile DEMAERSCHALK

Le Président,
(s) Pierre-Olivier RENNOTTE

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,

Cécile DEMAERSCHALK



La Bourgmestre,

Christelle PLOMTEUX

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2022	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Création d'une maison multiservices orientée numérique dans le presbytère de Noville-les-Bois**	**1 393 821,98 €**	**28/11/2025**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	La **F@brik** est un **lieu public multi-services** de la *Commune de Fernelmont*, installé dans l'ancien presbytère sur la Place communale à Noville-les-Bois. Elle a été rénovée pour devenir un **espace dédié à la culture, au tourisme, à la jeunesse, au numérique, à l'économie locale et à la participation citoyenne**. Les locaux sont accessibles à des associations, des citoyens ou des organisations (avec autorisation communale) et peuvent être utilisés pour l'organisation d'activités en lien avec les axes promus par la F@brik. ➡ L'utilisation des locaux suit un **règlement d'occupation établi par la Commune**, avec priorité donnée aux activités associatives et citoyennes en lien avec les missions de la F@brik (culture, jeunesse, numérique, etc.) ; les fêtes privées ne sont pas autorisées.

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

	Expositions thématiques (ex. exposition *Résistances* qui invite à la réflexion citoyenne et historique).
	Rencontres artistiques et ateliers créatifs comme les **Matinées @rtistik** (atelier scrapbooking, aquarelle, journal créatif, éco-print, etc.).
	Ateliers de sensibilisation au numérique (ex. ateliers sur la protection de la vie numérique durant l'inauguration).
	Événements d'information pour entreprises et acteurs du territoire, avec visites de la F@brik comme espace d'innovation locale.
	Séances d'information spécialisées (ex. thématiques énergie ou communautés d'énergie).
	✨ Activités déjà planifiées ou à venir (2026 / dernières actualités) 👉 Stage « Percu Party » Un stage musical créatif pour enfants (6-10 ans) axé sur la découverte des percussions et la création collective de rythmes — du 4 au 8 mai 2026, de 9h à 16h à La F@brik. 👉 Les Matinées @rtistik Rendez-vous mensuel autour d'un·e artiste ou artisan·e pour des ateliers créatifs : • Dimanche 15 février – Scrapbooking • Dimanche 1er mars – Journal créatif • Dimanche 12 avril – Création de carnet • Dimanche 31 mai – Aquarelle au café • Dimanche 21 juin – Éco-print *(Participation payante, inscription obligatoire)*. 👉 Activités jeunesse – Roulez Jeunesse La F@brik propose plusieurs activités jeunes, notamment : • Formation au permis théorique (sessions passées en 2025, mais ce type d'atelier se répète régulièrement) • Action Job Étudiant pour CV & recherche d'emploi étudiant • Journée Jeux (jeux vidéo rétro, tournois, VR, jeux en bois) La programmation de La F@brik évolue régulièrement. Pour avoir le calendrier complet et mis à jour des activités, il est recommandé de consulter : • La page Facebook officielle de La F@brik (actualités & dates) • Le site de la Commune de Fernelmont – section Événements • Le bulletin communal (publié/distribué trimestriellement)

	De plus, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) utilise régulièrement la F@brik pour tenir ses réunions officielles. Les groupes de travail mis en place par la CLDR s'y réunissent également afin de planifier et coordonner des projets locaux, impliquant les habitants et les acteurs du territoire. Cela renforce le rôle de la F@brik comme hub de concertation et de participation citoyenne.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Les activités de la F@brik soutiennent l'emploi local et le développement économique en favorisant les projets citoyens et entrepreneuriaux.
	Elles renforcent l'attractivité de la commune en valorisant le patrimoine et en attirant habitants, visiteurs et associations.
	Elles favorisent l'inclusion sociale en proposant des ateliers ouverts à tous et en impliquant différents publics.
	Elles encouragent la participation citoyenne via l'accueil de la CLDR et de ses groupes de travail pour la concertation locale.
	Elles contribuent à la promotion culturelle et territoriale en mettant en avant les talents locaux, les projets créatifs et l'innovation.

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[5]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[6]
2014	2014	La CLDR a été modifiée suite aux élections communales. Elle est composée de 28 membres citoyens et 8 représentants politiques.	Un nouveau ROI a été approuvé par la CLDR le 17 mars 2021 et par le Conseil Communal le 25 mars 2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[7]	19 février	Nombre de présents	17 présents et 7 excusés
	17 juin		19 présents et 10 excusés
	06 octobre		17 présents et 7 excusés
	10 décembre		18 présents et 12 excusés
Réflexion sur l'opération de développement rural			

[5] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[6] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[7] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

En plus du travail de la CLDR, la commune a mis en place un groupe de travail qui traite de biodiversité. Ils ont créé un nouveau logo et nouveau nom « Fernel'Nature ». Ce groupe est très actif et motivé. Cette année il a travaillé en collaboration avec le GAL Meuse Campagne au recensement de la faune et de la flore en zone humide, il a travaillé à la réalisation d'une exposition pour 2026, il a animé la journée de l'arbre.

<u>Réflexions menées en CLDR</u>

Lors de chaque CLDR, il est fait état de l'avancement des projets en convention DR.
La commune est toujours en attente de la convention Réalisation pour les logements rue Mahy – projet définitif envoyé le 26 septembre 2024.

- **25 février**

Suites aux élections et à un appel à de nouveaux candidats, la CLDR a accueilli de nouveaux membres.
Ce fut l'occasion de rappeler le rôle de chacun ainsi que du ROI.
Cette première CLDR de l'année a présenté le rapport annuel ainsi que la proposition de programme de travail.

- **17 juin**

L'inasep est venu présenter ***l'avant-projet de liaison-piétonne*** (fiche projet 1.3 du PCDR). Ce projet consiste à créer une liaison cyclo-piétonne en béton entre Noville-les-Bois et Franc-Waret.

- **06 octobre**

Dans le programme de travail de la CLDR pour l'année 2025, il était prévu de relancer une 5ème édition du Budget participatif. Avant de relancer un nouvel appel à projet pour le budget participatif, les membres de la CLDR souhaitaient faire l'évaluation des 4 éditions précédentes. Les porteurs de projet des éditions précédentes ainsi que l'agent relais communal (Clément Cassart) ont reçu un questionnaire. Les questions balisaient les différentes étapes du budget participatif dans le but d'identifier les points forts, les difficultés et les enseignements à tirer pour une 5è édition.
Dans un premier temps, la FRW a présenté les résultats du sondage à la CLDR et dans un second temps, la CLDR a émis ses suggestions d'amélioration pour la prochaine édition.

- **10 décembre**

	La CLDR a principalement travaillé sur les documents du futur budget participatif et a approuvé les documents (règlement, grille de critères, le formulaire)

Propositions de projets à entreprendre : lors de la CLDR d'approbation du Rapport annuel, les membres ont souhaité réactiver deux actions du PCDR pour l'année 2026.

- **Projet du lot 2 : « Démarches vers les nouveaux arrivants et soutien de l'organisation de rencontres entre anciens et nouveaux habitants ».**
  Plusieurs pistes d'actions et de mise en œuvre ont été évoquées, notamment :
  - Améliorer l'information destinée aux nouveaux habitants
  - Mieux répondre aux attentes des nouveaux habitants sur ce qui existe sur le territoire
  - Organiser une journée de présentation des associations locales

- **Projet du lot 1 : « Mise en place d'actions de promotion et de conseils relatifs à la santé »**
  - Un membre de la CLDR a indiqué qu'une matinée d'informations à destination des aidants proches va se réaliser en 2026

Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	

Commune de Fernelmont

Annexes

Comptes-rendus des réunions de la CLDR

La Commune de
FERNELMONT

Havelange, le 20 février 2025

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du 19 février 2025.

……

Points d'attention suite à la réunion :

- ⇨ Une réunion pour les nouveaux membres et anciens qui le souhaitent sera organisée prochainement afin de mettre tout le monde à niveau.
- ⇨ 13 avril matin : bourse aux plantes + atelier cuisine sauvage.
- ⇨ 10 avril : soirée d'information pour la réalisation d'un inventaire de la faune et de la flore.

La Présidente, Anne Paradis, accueille les nouveaux membres.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2024.

Le compte-rendu est approuvé. Il sera mis sur le site https://www.developpementruralfernelmont

2. Accueil des nouveaux membres et rappel du rôle et des fonctions de la CLDR

Il s'agit de la première CLDR de l'année. Certains membres ont démissionné et 3 nouveaux candidats se sont présentés.
La CLDR est donc composée de 8 représentants politiques et 28 membres citoyens.

6 postes restent vacants : 2 postes pour Bierwart, 1 poste pour Hingeon, 1 poste pour Marchovelette, 1 poste pour Cortil et un poste pour la thématique de l'agriculture.

Pour rappel,

La CLDR, c'est quoi ? C'est un organe consultatif officiel de la commune qui exécute et évalue l'avancement du PCDR. C'est un lieu de dialogue, d'avis, de propositions et de co-construction.

Le PCDR : c'est un document composé de plusieurs parties dont un portefeuille de projets à mener dans les 10 ans.

Le Règlement d'Ordre Intérieur (explications succinctes) :

- Articles 2 et 6 = les membres représentent leur village ou certaines thématiques, ils doivent être un relai vers la population.
- Article 7 = démissions des membres une fois par an (renouvellement lors du rapport annuel). Envoi d'un courrier si trois absences consécutives ou si absence à plus de 75% des réunions sur deux ans.
- Article 10 = toutes les actions menées au nom de la CLDR doivent avoir l'assentiment de la Commission.
- Article11 = pas de différence entre les membres effectifs et les membres suppléants
- Article 18 = quorum citoyen pour quelques décisions importantes (approbation PCDR, Budget participatif, nouvelle convention et addendum).
- Article 22 = respect du RGPD

Fréquence des réunions : 4 fois par an (minimum légal). La convocation doit arriver au moins 10 jours avant le début de la réunion.

La CLDR travaille au consensus.

Ce qui est décidé :

Un temps d'information sera prévu à l'attention des nouveaux membres et les anciens qui le souhaitent, afin de présenter plus en détail le Programme de Développement Rural (PCDR) mais aussi les missions et le rôle d'un membre de la CLDR.

3. Rapport annuel

a. Bilan 2024

Le document a été transmis en amont de la réunion avec le tableau des projets en suivi. L'année 2024 a été marquée notamment par certains projets tels que les avancées du projet « cœur de village » à Pontillas, la présentation de l'avant-projet de Maison Rurale Polyvalente, le 4ème Budget Participatif, les avancées des projets Biodiversité dans le cadre de l'appel à projets annuel, …

⇨ Aucune remarque n'est relevée concernant le bilan 2024.

b. Proposition de Programme de travail (2025)

- **Le suivi des projets en convention :**
  - Les logements rue Mahy
  - La liaison cyclo-piétonne
  - La Maison rurale polyvalente
  - La place de Hemptinne

<u>Question</u> :

- ✓ *L'aménagement de la place de Hingeon reste toujours au programme mais plutôt pour 2026 en fonction de l'avancée des autres projets. Il faut rappeler que certains aménagements ont déjà été réalisés suite à un appel à projets pour lequel l'école a répondu.*

- **La poursuite des Groupes de travail**
  - GT biodiversité
  - GT santé avec l'organisation d'un salon des aidants proches

- **Le Budget participatif**
  - Finalisation des projets 2024
  - Réalisation d'un bilan des 4 appels avant de relancer une 5ème édition peut-être en 2026

Le rapport annuel (bilan et programmation) de la CLDR est approuvé.

4. Suivi des projets en convention (cfr. annexe)

En séance, le tableau du parcours administratif d'un projet en demande de convention est présenté. Il reprend les 3 grandes phases du suivi administratif d'un projet : la fiche-projet ; la convention faisabilité ; la convention réalisation.

Pour les 4 projets en convention Développement rural,

Place de Hemptinne :

La commune vient de recevoir la notification de la convention faisabilité. Ce qui signifie que la commune peut lancer un appel pour un auteur de projet afin qu'il réalise un avant-projet.

Liaison cyclo-piétonne :

Le projet est au stade avant-projet. C'est le bureau INASEP qui est chargé de réaliser un avant-projet qui sera présenté à la CLDR pour avis afin de vérifier s'il répond bien aux attentes. L'INASEP sera ensuite chargé de réaliser le projet définitif.

<u>Question :</u>
Suite aux restrictions budgétaires de la Région Wallonne, est ce que la commune a l'assurance que le projet sera bien réalisé ?

Le projet est déjà bien avancé. Même s'il reste beaucoup d'inconnues quant aux futures restrictions, il ne devrait pas y avoir de problème pour ce projet.

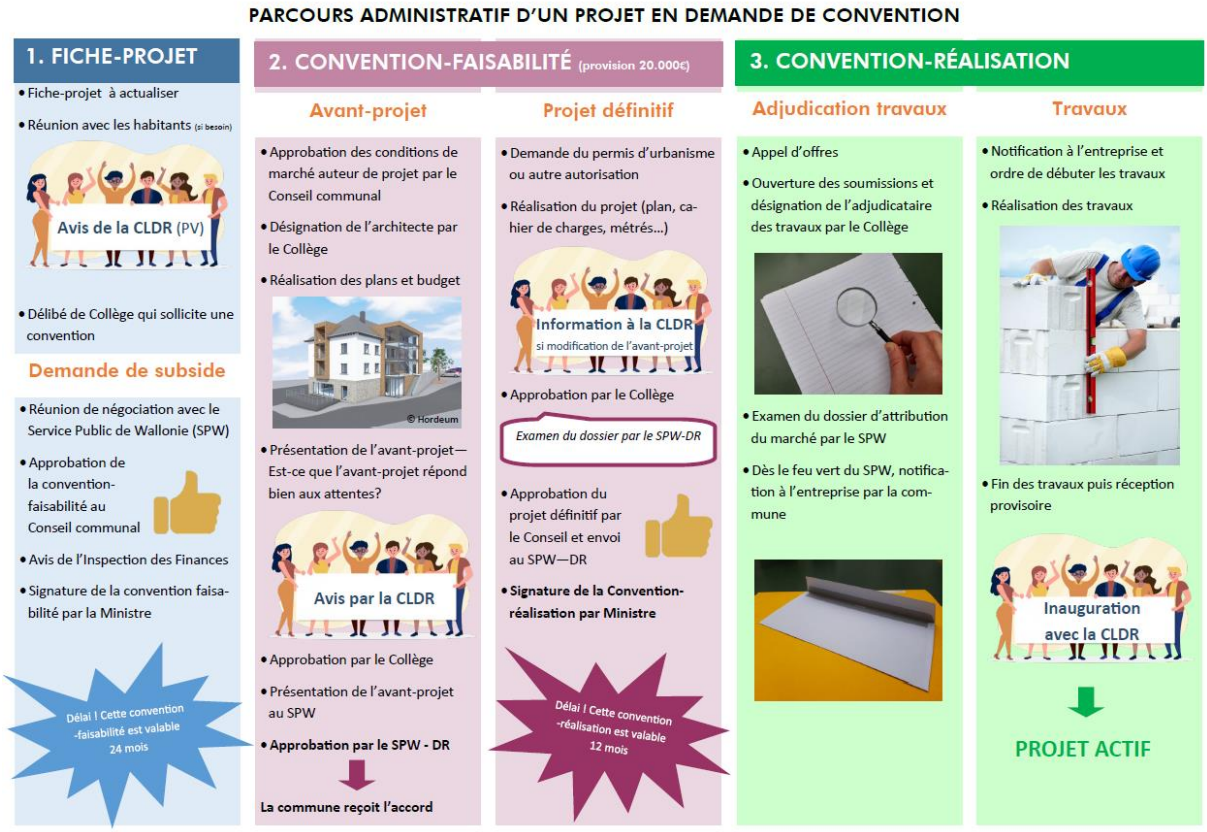
Maison Rurale Polyvalente :

Le projet est également au stade avant-projet. Il a été présenté à la CLDR et au SPW (service public wallon). La commune attend l'approbation du SPW . Comme ce projet va passer dans la Régie communale Autonome, certaines démarches administratives sont nécessaires. Dès l'accord du SPW, le bureau d'étude pourra réaliser le projet définitif.

Logements rue Mahy :

Il s'agit d'un bâtiment pour lequel la salle est maintenue mais isolée et une partie sera consacrée à de l'intergénérationnel avec un logement PMR au rez-de-chaussée et un logement pour un jeune couple à l'étage. Le projet définitif a été envoyé au SPW.
La commune attend la signature de la Ministre Dalcq pour la convention réalisation et lancer la procédure d'adjudication.

<u>Question :</u>
Est-ce que les permis ont été octroyés ?
Oui. Le projet définitif comprenant le permis a été déposé le 29 septembre.



5. Retour du groupe de travail « Biodiversité »

Le groupe de travail s'est réuni le 15 janvier.

Les projets et actions du groupe visent :

- **Le suivi des projets** liés à l'appel à **projets Biodiver'Cité** : plantation d'un verger, panneaux de sensibilisation, …



- **La validation des passages de la migration des batraciens**.

  Un courrier va être déposé dans les boites aux lettres des zones concernées afin que les citoyens informent et valident le passage ou non de batraciens. Le but est d'avoir un relevé exact afin de mettre en place, l'an prochain, avec la collaboration du contrat de rivière, des actions de sauvegardes. Cette année, des panneaux de sensibilisation seront placés dans les zones répertoriées.

- **Organisation de la bourse aux plantes le dimanche 13 avril**
  Lors de cette matinée, un atelier de cuisine « plantes sauvages » sera organisé. Cet atelier sera précédé d'une balade avec cueillette. Le prix est de 20€/pers.

- **Elaboration d'un inventaire de la faune et de la flore en zone humide** en collaboration avec le GAL.
  Il s'agira dans un premier temps d'organiser une soirée d'information ouverte à tous pour sensibiliser à l'intérêt de répertorier la faune et la flore notamment dans un but de préserver les habitats mais aussi les restaurer.

- **Organisation de balades guidées avec un calendrier.**
  L'idée est d'avoir une fois par trimestre une balade guidée sur une thématique. Balade encadrée notamment par un des membres du groupe.

6. Divers

Appel à projets « Vis mon village » : https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village

Il s'agit d'un appel à projets de la Fondation Roi Baudoin. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans le village et de renforcer la cohésion sociale entre les groupes d'habitants. Le montant de la subvention va jusque 5.000€.

Fernelmont plus propre : 20 – 23 mars

Il s'agit, sur le temps de midi, de ramasser les déchets sur le territoire.

<u>Présents</u> :
PARADIS Anne, PURNODE Quentin, LICOT Pierre, MAHGAUX Gauthier, PERMIGANAUX Tommy, DUPONT George, LARIDANT Marie-Bénédicte, RODEMBOURG Michel, PIETTE Etienne, HILGER Françoise, SIMONS Dimitri, TTROUSSARR-KINET Sylvie, THOMAS André, COGELS Eric, VIROUX Stéphane, HENEFFE Maryse.

Administration communale : Clément CASSART
FRW : Katty De GROOTE

<u>Excusés</u> :
GRANVILLE Laurence, STASSART Xavier, LEMAIRE Julien, BURETTE Lucie, BAUDOIN Marc, NOEL Aurélien, ROSTENNE Jean

Havelange, le 19 juin 2025

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du 17 juin 2025.

……

Points d'attention suite à la réunion :

- ⇨ Prochaine réunion de la CLDR : 06/10 à 19h30.
- ⇨ Prochaine réunion du GT biodiversité : 30/06 à 19h.
- ⇨ Inauguration « Aménagement du Baty à Pontillas : 05/07 à 12h.

La Présidente, Anne Paradis, accueille les nouveaux membres.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2025.

Le compte-rendu est approuvé. Il sera mis sur le site https://www.developpementruralfernelmont

2. Nouvelles candidatures

Pour rappel, 6 postes restent vacants : 2 postes pour Bierwart, 1 poste pour Hingeon, 1 poste pour Marchovelette, 1 poste pour Cortil et un poste pour la thématique de l'agriculture.

Nous avons reçu 4 candidatures. Seule deux peuvent répondre aux postes vacants. Il est donc proposé :

- Mme Laura Laron – Pour le thème agriculture (étant donné qu'elle est ingénieur agronome)
- Mme Tinant-Carlier d'Odeigne – Pour Marchovelette

Les deux autres candidats restent dans la liste de réserve de recrutement.

Ce qui est décidé :
La CLDR approuve les propositions de candidatures.

3. Présentation de l'avant-projet de liaison cyclo-piétonne par Mme Sophie Labourdique de l'INASEP (cfr. ppt en annexe)

Pour rappel, il s'agit de fiche 1.3 du PCDR. Le projet consiste à créer une liaison cyclo-piétonne en béton entre Noville-les-Bois et Franc-Waret.
Le projet est au stade « avant-projet ».

Suite à la présentation de Mme Labourdique, (auteur de projet de l'INASEP) la CLDR a fait part de ses questions, et remarques.

<u>Questions – remarques</u> :

- ***Dans une des zones, il est prévu de couper les arbres et de prévoir une compensation en laissant les souches au sol, le but est de développer des habitats pour certains insectes. Aussi, certaines haies vont être déplacées. Est-ce que cela signifie qu'elles seront enlevées et ensuite replacées ? ou est-ce que de nouveaux plants seront placés ?***

  Il est prévu de rencontrer les services du DNF concernant l'abattage des arbres et la compensation. C'est également eux qui jugeront si oui ou non les plants peuvent être replacés ou devront être remplacés.

- ***Il y a un endroit ou la liaison passe entre la chaussée et un arrêt de bus. N'est-il pas possible de trouver une autre solution ?***

- ***Est-ce que la signalisation va intégrer les points nœuds ? (ex : carrefour St Antoine) et est-ce qu' à Franc Waret, les panneaux pourront signaler le parcours Vita ?***

  Les panneaux pourront intégrer différentes données. Pour les points nœuds il faut voir avec le Service Provincial. Pour les autres informations, il faudra faire le lien avec le schéma directeur de la commune.

- ***Pour le passage sur le pont de l'autoroute, il est dommage de ne pas pouvoir placer la zone cyclo-piétonne sur le trottoir existant.***

  Le passage sur le pont de l'autoroute se fera à côté du trottoir via une bande ocre. En compensation, la réfection du trottoir est prévue.

- ***Quand pensez-vous que le projet sera réalisé ?***

  Le projet définitif (papier) doit être finalisé pour mai 2026. La réalisation du projet n'aura pas lieu avant 2027.

4. Etat d'avancement des projets en convention (cfr. annexe)

En séance, le tableau du parcours administratif d'un projet en demande de convention est présenté. Il reprend les 3 grandes phases du suivi administratif d'un projet : la fiche-projet ; la convention faisabilité ; la convention réalisation.

Place de Hemptinne :

Le projet est au stade de la convention faisabilité. Un appel pour un auteur va être lancé dans le but qu'il réalise un avant-projet à présenter à la CLDR.

Maison Rurale Polyvalente :

Le permis va être déposé. Ensuite le projet définitif sera soumis à l'approbation de la Ministre Dalq afin d'obtenir une convention réalisation.

Logements rue Mahy :

La commune attend toujours la signature de la Ministre Dalcq pour la convention réalisation afin de lancer la procédure d'adjudication.

5. Retour du groupe de travail « Biodiversité »

Depuis la dernière CLDR, certains membres du GT biodiversité ont participé à deux projets/actions

- **Organisation de la bourse aux plantes le dimanche 13 avril**
  Lors de cette matinée, un atelier de cuisine « plantes sauvages » a été organisé.

- **Elaboration d'un inventaire de la faune et de la flore en zone humide** en collaboration avec le GAL Meuse Campagne.
  Une première soirée d'information a eu lieu en avril et a été suivie d'une matinée « terrain ». L'objectif de la matinée « terrain » était de s'approprier de nouveaux outils d'observation de la faune et de la flore.

  Pour ceux qui souhaitent s'approprier les outils, le GAL organise une permanence tous les lundis du mois de juin de 14h à 16h

Questions :

Quel est le but de cet inventaire ?
L'inventaire permet de faire un relevé des zones intéressantes au niveau faune et flore. Mais surtout, il permettra au groupe de travail d'identifier les actions à mettre en place pour restaurer des habitats ou en créer.

- Dans le cadre de l'appel à projet Biodiver'Cité 2024, il a été proposé de placer des panneaux de sensibilisation. Ceux-ci viennent d'être installés :

    - À la **Ferme de Nevaucourt**, un panneau dédié aux **oiseaux des milieux ouverts**;
    - Au **jardin de Montigny**, près du ruisseau, un panneau autour de la **faune du jardin et du ruisseau** ;
    - Sur le **chemin du Wez**, à proximité du marronnier, un panneau consacré aux **rapaces des plaines agricoles**

<u>Les prochaines actions du groupe</u>

L'organisation de deux sous-groupes :

- Lundi 30 juin à 19h : « Quelles actions pour sensibiliser les citoyens à la biodiversité et les informer de ce qui existe ? »
- En septembre (date à fixer) : Organisation de la bourse aux plantes avec une vision plus large : « De la graine au potager »

6. Divers

05 juillet à 12h, inauguration de l'aménagement du Baty à Pontillas dans le cadre du projet cœur de village.

<u>Présents</u> :

PARADIS Anne, COOLEN Tristan, PURNODE Quentin, DUPONT Georges, LARIDANT Marie-Bénédicte, NELISSE Julie, RODEMBOURG Michel, PIETTE Etienne, HILGER Françoise, MATHIEU Vincent, SIMONS Dimitri, TROUSSART-KINET Sylvie, BURETTE Lucie, THOMAS André, BAUDOIN Marc, NOËL Aurélien, VIROUX Stéphane, VANDCANDELAERE Emile, MARCHAL Stéphanie

Administration communale : Clément CASSART
FRW : Katty De GROOTE

<u>Excusés</u> :

PLOMTEUX Christelle, GRANVILLE Laurence, LICOT Pierre, MAHAUX Gauthier, PERMIGANAUX Tommy, AHKIM Selim, LEMAIRE Julien, COGELS Eric, HENEFFE Maryse, ROSTENNE Jean-Michel

Havelange, le 09 octobre 2025

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du 06 octobre 2025.

……

Points d'attention suite à la réunion :

- ⇨ 10 décembre à 19h30 : Prochaine réunion de la CLDR.
- ⇨ 10 décembre à 19h : séance d'information **pour les nouveaux membres**
- ⇨ 21 octobre à 19h : réunion du GT biodiversité .
- ⇨ Samedi 22 novembre à partir de 10h : Journée de l'arbre

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2025.

Le compte-rendu est approuvé. Il sera mis sur le site https://www.developpementruralfernelmont

2. Présentation de la plateforme de rénovation énergétique – Basile Simenon du GAL Meuse Campagne (cfr. annexe 1)

L'objectif de la présentation est de sensibiliser les membres de la CLDR à l'existence de cette plateforme locale de rénovation énergétique. Elle a pour but l'amélioration du bâti au niveau confort énergétique avec l'enjeu d'agir contre le réchauffement climatique.
Concrètement, il s'agit d'accompagner les citoyens dans leur démarche de rénovation (du diagnostic jusqu'à l'aide administrative pour la demande de subside).
NB : La démarche et les informations se trouvent en annexe 1.

Questions-réponses

- *Ce service est réservé aux communes partenaires du GAL ainsi que Gesves et Assesse.*
- *Pour avoir droit aux primes, il faut une maison de + de 15 ans.*
- *L'accompagnement est gratuit au moins jusque septembre 2026.*
- *Les entreprises partenaires sont sélectionnées sur base de différents critères : localisation et celles qui ont signé la convention de collaboration.*
- *Le système d'évaluation n'est pas encore prévu.*

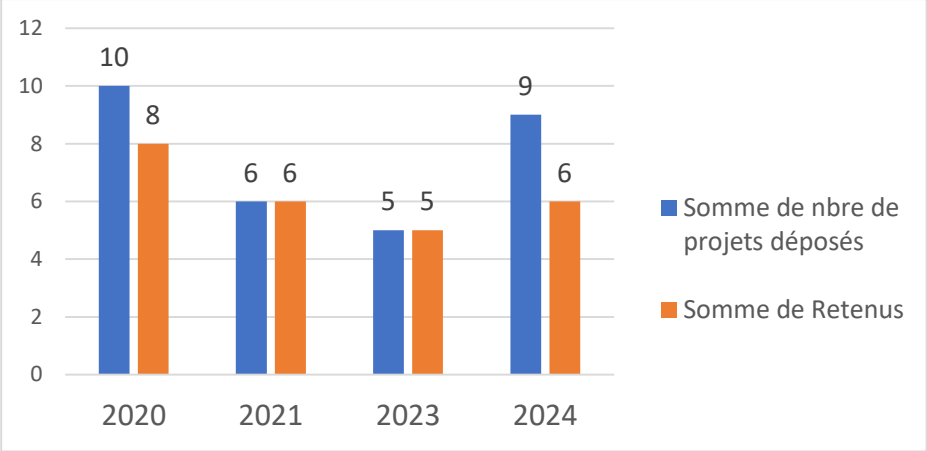
- *Seulement deux personnes gèrent ce projet sur le territoire du GAL. Pour pouvoir répondre aux demandes, le GAL a mis en place des outils de gestion efficace notamment pour le suivi des chantiers*

3. Evaluation des 4 éditions du budget participatif

Avant de relancer un nouvel appel à projet pour le budget participatif, les membres de la CLDR souhaitaient faire l'évaluation des 4 éditions précédentes. Les porteurs ainsi que l'agent relais communal (Clément Cassart) ont reçu un questionnaire. Les questions balisaient les différentes étapes du budget participatif dans le but d'identifier les points forts, les difficultés et les enseignements à tirer pour une 5è édition. Seul l'agent relais et 6 porteurs ont répondu.

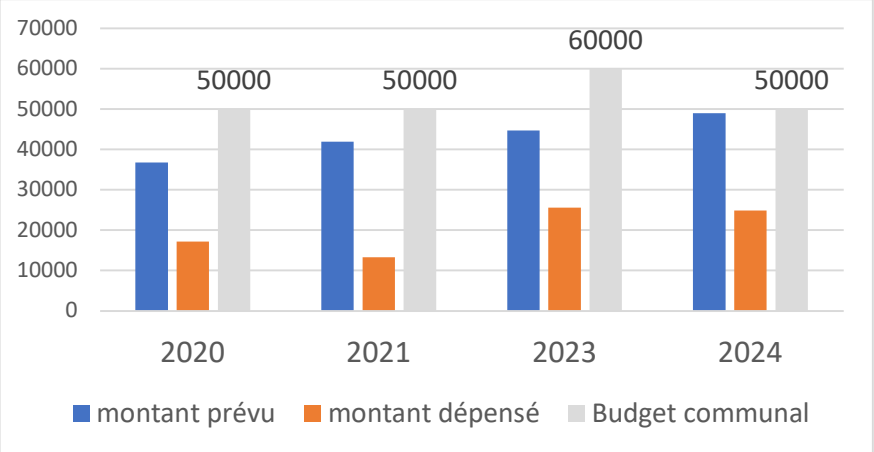
3.1. Données chiffrées

➢ ***Projets déposés – retenus- abandonnés***

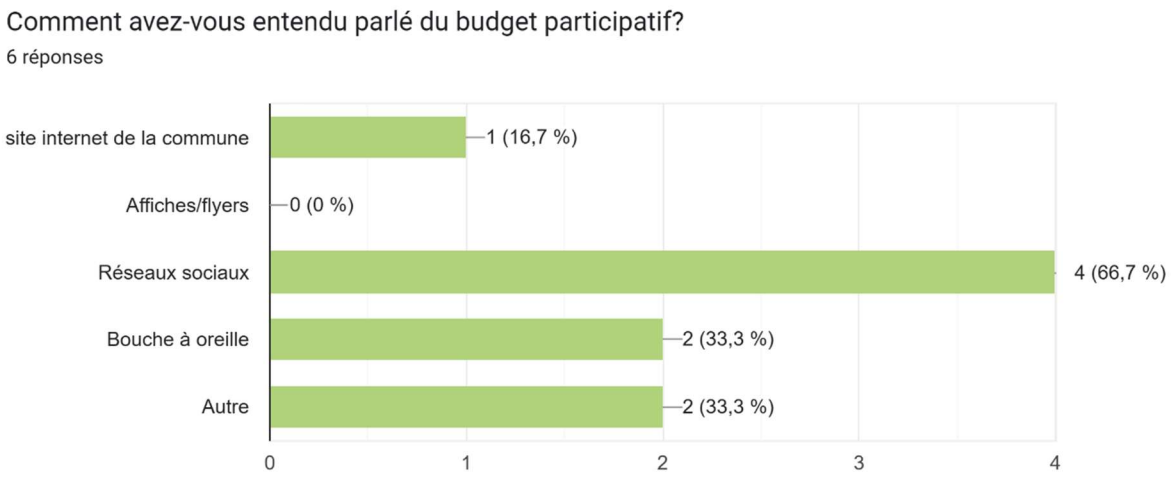


En 2020, sur les 8 projets retenus, **un projet** a été abandonné.
En 2021, sur les 6 projets retenus, **deux projets** ont été abandonnés.
En 2023, sur les 5 projets retenus, **un projet** a été abandonné.

➢ ***Budgets prévus – montants réellement dépensés***



3.2. Retour de 6 porteurs sur 17 et de l'agent relais sur les principaux points forts et les principales difficultés



Points forts identifiés

- Valorisation des initiatives locales et créativité citoyenne.
- Liberté et autonomie des porteurs dans la mise en œuvre.
- Bonne collaboration avec les services communaux.
- Accessibilité des subsides et ancrage local fort.

Principales difficultés rencontrées

- Complexité administrative et technique, notamment pour les projets liés à l'espace public.
- Manque de clarté sur les rôles et responsabilités entre porteurs et commune.
- Communication insuffisante sur l'avancement des projets.
- La coordination avec les différents services communaux.
- Délai parfois long entre la sélection et la réalisation des projets.
- Difficulté à mobiliser largement au-delà des cercles associatifs habituels.

3.3. Suggestions pour une prochaine édition :

Ces suggestions sont issues du questionnaire ainsi que du travail, en réunion, avec les membres de la CLDR.

Lancement de l'appel à projet *Publicité – Information*	- Avoir plus de communication visuelle (affiches – flyers) - Diversifier les modalités de participation notamment par public cible

	- Mieux cadrer le type de projets attendus : Critères plus explicites, d'un point de vue administratif et législatif (domaine public, intérêt collectif, …) - Prévoir une réunion d'information - Avoir un calendrier clair qui reprend les différentes étapes - Sensibiliser sur la faisabilité du projet : pousser à la **responsabilité des porteurs**, justifier la motivation, respecter les autres candidats, … - Prévoir une thématique par année ?
Dépôt du projet Sur la plateforme ou via papier	- Faire se rencontrer les anciens et nouveaux porteurs (coaching) - Elaborer un guide pratique du porteur de projet (points d'attention, délais, …) - Organiser des ateliers d'information et de co-construction - Assurer un suivi dès le dépôt du dossier : une réponse rapide après le dépôt (dossier complet, dossier admissible, confirmation que le dossier est validé, ….) - S'assurer de la motivation du porteur notamment pour mener à bien la mise en œuvre du projet
Analyse de faisabilité Analyse technique et objective par les services concernés de l'administration – doit permettre au porteur d'ajuster son projet avant le dépôt définitif	- Impliquer les services communaux dès le début - Créer un comité d'accompagnement - Affiner les critères de sélection - Créer une grille de lecture des projets
Analyse de recevabilité Par le comité de sélection à savoir la CLDR	- Créer une grille de lecture des projets - Affiner les critères de sélection et s'il y a des critères au niveau de la RW, les connaitre - Analyser le critère de durabilité : entretien, stockage, … - Inviter le porteur de projet à venir le défendre devant la CLDR (via capsule vidéo, ppt, …) -
Vote Au cas ou le nombre de projets déposés et recevables est supérieur au budget prévu par la commune	- Multiplier les canaux de votes pour toucher les différentes catégories de citoyens (électronique, papier, …) - Garder le vote de la CLDR majoritaire
Communication des lauréats	- Mieux communiquer/expliquer les projets qui sont retenus (affiches, bulletin communal, réseaux sociaux, …) - Communiquer davantage sur les projets réalisés pour inspirer et motiver d'autres projets

	- Reportage photo, présentation des porteurs de projets, …
Suivi de la réalisation des projets	- Assurer un suivi régulier et transparent pendant la réalisation mais aussi après réalisation - Prévoir une plaque signalétique (pub pour les futurs projets) Ex : o Projet soutenu par la commune o Lauréat du BP année x - Inaugurer le projet - Suivi budgétaire régulier du projet pour identifier les points de blocage

3.4. Les suites :

La CLDR propose de relancer une nouvelle édition en tenant compte des différents éléments proposés ci-dessus.
Le point sera abordé lors d'un prochain collège afin de valider le principe de relancer une 5è édition en 2026. Sur base de l'avis du Collège, une proposition sera présentée lors d'une prochaine CLDR.

4. Etat d'avancement des projets en convention (cfr. annexe)

En séance, le tableau du parcours administratif d'un projet en demande de convention est présenté. Il reprend les 3 grandes phases du suivi administratif d'un projet : la fiche-projet ; la convention faisabilité ; la convention réalisation.

Place de Hemptinne :

Le projet est au stade de la convention faisabilité. Un appel pour un auteur va être lancé dans le but qu'il réalise un avant-projet à présenter à la CLDR.

Maison Rurale Polyvalente :

Le projet est en attente, suite à l'enquête public.

Logements rue Mahy :

La commune attend toujours la signature de la Ministre Dalcq pour la convention réalisation afin de lancer la procédure d'adjudication.

5. Retour du groupe de travail « Biodiversité »

5.1. Des actions pour mieux se faire connaitre

Pour mieux se faire connaitre et sensibiliser encore plus les citoyens à l'intérêt de la biodiversité, le groupe a identifié plusieurs actions :



- Il s'est créé un logo et un slogan.
- Une page sur le site communal sera dédiée au groupe de travail.
- Un article pour le bulletin communal sera rédigé par le groupe pour chaque édition.

5.2. Organisation de la semaine de l'arbre

La distribution aura lieu le 22 novembre.
Le thème de cette année est « La haie fleurie »

6. Nouvelles candidatures et démission

- Bienvenue à Madame Lahon (pour représenter l'agriculture) et Mme Tinant-Carlier d'Odeigne (pour Marchovelette)
- La démission de Selim AHKIM est effective et son poste est donc vacant.
- Les postes vacants sont à pourvoir : Bierwart (effectif et suppléant), Cortil-Wodon (suppléant), Hingeon (suppléant), Noville-les-Bois (suppléant).

7. Prochaine CLDR : 10 décembre

A 19h, une réunion d'information aura lieu pour les nouveaux membres qui le souhaitent. Il s'agira de les informer sur l'opération de développement rural de Fernelmont et sur leur rôle.

Pour cette séance de fin d'année, les membres souhaitent avoir une évaluation des projets mis en place dans le cadre du PCDR.

<u>Présents</u> :
PARADIS Anne, PURNODE Quentin, LICOT Pierre, STASSART Xavier, DUPONT Georges, ROELEN Emile, TINANT-CARLIER Anne-Sophie, RODEMBOURG Michel, PIETTE Etienne, LEMAIRE Julien, HILGER Françoise, MATHIEU Vincent, BAUDOIN Marc, NOËL Aurélien, VIROUX Stéphane.

<u>Excusés</u> :
MAHAUX Gauthier, PERMIGANAUX Tommy, LARIDANT Marie-Bénédicte, BURETTE Lucie, THOMAS André, LAHON Laura, VANDCANDELAERE Emile

Administration communale : Clément CASSART
FRW : Katty De GROOTE

Havelange, le 11 décembre 2025

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du 10 décembre 2025.

……

Prochaines réunions :

- ⇨ **28 janvier à 19h :** Auberge espagnole et évaluation des projets du PCDR
  (chacun apporte un petit quelque chose à grignoter, la commune se chargera des boissons)
- ⇨ **19 mai à 19h30**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 octobre 2025.

Le compte-rendu est approuvé. Il sera mis sur le site
https://www.developpementruralfernelmont

2. Préparation du budget participatif 2026 – validation des documents

Suite à l'évaluation des 4 éditions précédentes du budget participatif et aux enseignements à prendre en compte, les membres ont passé en revue les différents documents ainsi que la procédure.

Les objectifs :

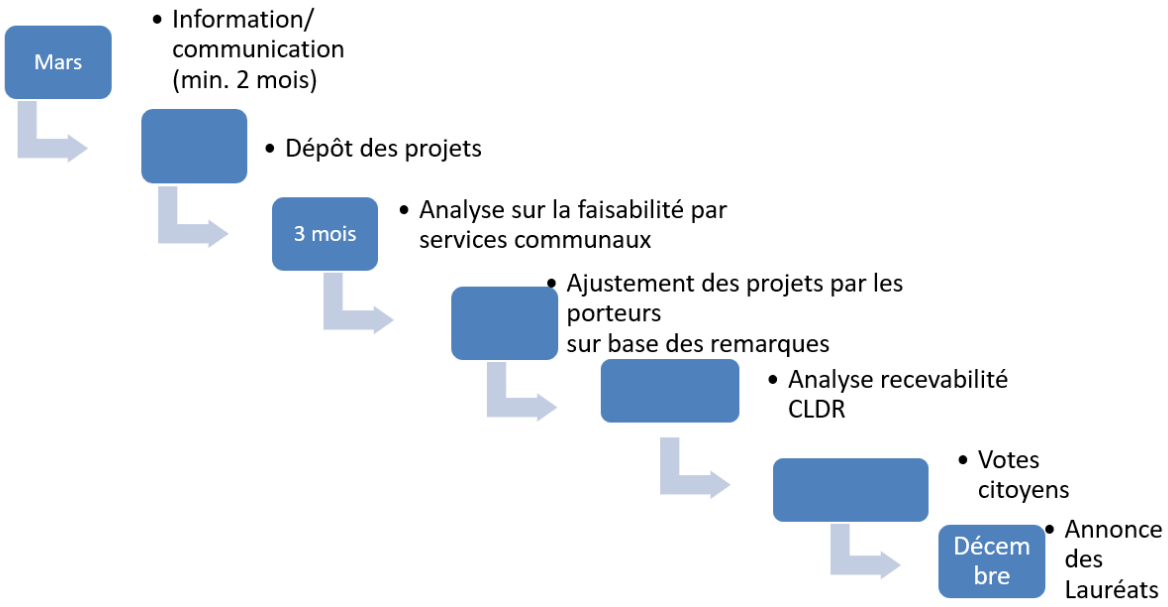
- Clarifier (préciser) les règles pour le porteur et pour le comité de sélection tout en gardant une certaine souplesse.
- Valider les documents et le principe de relancer un budget participatif.

Préalable :
Il est rappelé aux membres de la CLDR, que rien ne certifie l'octroi de la subvention par la Région et que l'administration régionale a deux mois pour remettre son avis sur le dossier.

Durant la réunion, les membres ont abordé :

a) La proposition de timing
b) La possibilité d'avoir un thème à l'édition 2026
c) Le budget à consacrer par projet
d) La grille des critères de recevabilité
e) La procédure

a) Proposition de timing



Points d'attention :

- Sur base de la proposition ci-dessus, deux mois pour le dépôt des projets semble insuffisant. Compter minimum 2,5 mois.
- L'ensemble des documents ainsi que la volonté de lancer un nouveau budget participatif doit passer en Conseil Communal. Cela risque d'être compliqué pour le mois de janvier. Cela serait donc pour le mois de février.
- Le timing pourrait déborder jusqu'en 2027.
- Il faut idéalement conserver 3 mois pour l'analyse de la faisabilité par les services communaux.

b) Proposition d'un thème

Cette suggestion a été émise lors de l'évaluation. Après les échanges, l'idée n'est pas reprise. Les membres craignent que les porteurs « tordent » leur projet pour qu'il puisse rentrer dans le cadre. Ils préfèrent qu'on rappelle bien les objectifs visés par le budget participatif repris dans le règlement, à savoir :

- Renforcer la participation citoyenne ;

- Améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- Mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune.

c) Budget à consacrer par projet

Il est proposé de garder le montant de 10.000€.

d) Procédure

Les documents en lien avec l'appel à projet sont passés en revue : le règlement, la grille des critères de recevabilité et le formulaire à compléter par les porteurs. Un quatrième document est proposé et concerne les points d'attention à avoir en termes de faisabilité (document à construire).

Le règlement (cfr. Annexe 1)

Art.9 : Procédure

- Un point 3 est ajouté concernant l'analyse de faisabilité par les services de l'administration. Pour se faire, une grille d'analyse pour un regard **technique** du projet sera rédigée avec les services en amont de l'appel à projet. A la fin du dépôt, les services de l'administration auront 3 mois pour remettre un avis sur la faisabilité du projet. Les porteurs pourront ainsi l'ajuster avant l'analyse par le comité de sélection.
- Point 4. Avant l'analyse de la recevabilité par le comité de sélection, les porteurs seront invités à venir présenter leur projet et mettre en avant leurs motivations.
- Vote citoyen. En cas de vote citoyen, la CLDR souhaite garder le vote de la CLDR majoritaire c'est pourquoi elle propose que le vote citoyen compte pour 40% et le vote de la CLDR pour 60%.

La grille des critères de recevabilité (cfr. Annexe 2)

Il s'agit de la grille utilisée par le comité de sélection (la CLDR) pour analyser la recevabilité d'un projet. Certains critères méritent d'être plus explicites et d'être clarifier afin de s'assurer que les membres du comité de sélection et les porteurs de projets aient un langage commun.

Lorsqu'on parle d'intérêt général : Qui profite à un groupe plus large que les porteurs ; qui profite à un ensemble de citoyens.

Lorsqu'on parle du caractère durable : Pérennité, solidité, écologiquement responsable, recyclabilité, ….

Lorsqu'on parle des dépenses de fonctionnement non éligibles : On entend par « dépenses de fonctionnement », des dépenses qui ne sont pas des dépenses courantes nécessaires à l'activité quotidienne.

NB : Pour garder une certaine souplesse dans les décisions, ces précisions seront mentionnées dans le formulaire à remplir par les porteurs en tant que recommandations.

<u>Le formulaire à compléter par les porteurs de projet (cfr. Annexe 3)</u>

Certains points du formulaire, suite aux suggestions mentionnées ci-dessus, sont clarifiés, précisés et font l'objet de recommandations **(en gras)**

Point C . 3.

Quels effets d'intérêt général sont attendus pour la population via la réalisation de votre projet ?
Expliquez en quoi votre projet profite à un groupe plus large que les porteurs, ou à un ensemble de citoyens.

Point C . 4. c.

Estimez le coût pour les différents investissements et/ou les achats de matériel (maximum 10.000 euros).

Chaque investissement ou/et chaque achat doit être estimé sur base de minimum trois offres. Il s'agit également de faire appel à une estimation par un prestataire externe. N'hésitez pas à penser aux entreprises d'économie sociale, à l'économie locale, …

Point C . 4. d.

Décrivez les mesures pour la durabilité du projet. **(Ex : Pérennité, matériaux écologiquement responsables, préservation de l'environnement, …)**

Un point C. 6 est ajouté

Qu'est-ce qui rend votre projet incontournable ? (En quelques mots)

<u>Une liste de points d'attention au niveau faisabilité (document à construire)</u>

Ce document sera réalisé <u>avec</u> les services de l'administration concernés (travaux, urbanisme, …).

Proposition : deux membres de la CLDR pourraient rejoindre ce groupe de travail.

Les membres de la CLDR approuvent les documents tels que analysés et sollicitent la subvention de la Région Wallonne.

L'ensemble du travail réalisé par la CLDR sera proposé au Collège avant de passer pour approbation en Conseil Communal.

3. Divers

Retour du travail du groupe Fernel'Nature

Le groupe de travail a participé activement à la journée de l'arbre qui fut une belle réussite. Suite aux contacts le groupe a pu accueillir 4 nouvelles recrues.

Les prochaines actions du groupe sont :

- Le 08 mars : l'organisation d'un chantier participatif
- La réalisation d'une expo « Variété et enjeux de la biodiversité »
- Le 19 avril : l'organisation de la bourse aux plantes
- La visite de jardin durant l'été (à confirmer)
- Des articles dans le bulletin communal

Belles fêtes de fin d'année à tous !



<u>Présents</u> :
PARADIS Anne, PURNODE Quentin, LICOT Pierre, MAHAUX Gauthier, STASSART Xavier, DUPONT Georges, LARIDANT Marie-Bénédicte, NELISSE Julie, TINANT-CARLIER Anne-Sophie, RODEMBOURG Michel, PIETTE Etienne, HILGER Françoise, MATHIEU Vincent, SIMONS Dimitri, TROUSSART-KINET Sylvie, THOMAS André, BAUDOIN Marc, MARCHAL Stéphanie

<u>Excusés</u> :
VIROUX Stéphane, PERMIGANAUX Tommy, PLOMTEUX Christelle, LAHON Laura ROELEN Emile, BURETTE Lucie, NOEL Aurélien, HENNEFFE Maryse, PETERS Anne-Marie, ROSTENNE Jean-Michel.

Administration communale : Clément CASSART
FRW : Katty De GROOTE